



AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

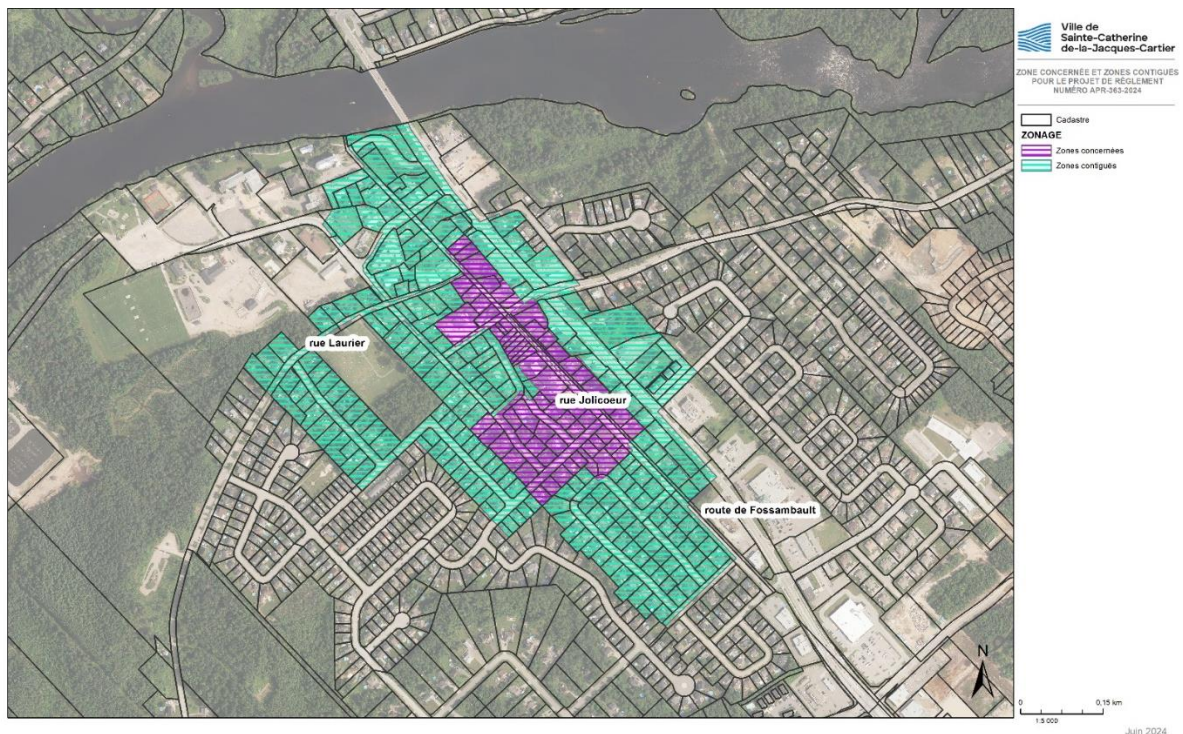
Est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier aux personnes concernées par le [projet de règlement numéro APR-368-2024 modifiant le Règlement numéro 1259-2014 afin d'agrandir la zone 58-M et ainsi autoriser l'usage « Hi : Multilogements \(max. 24\) »](#) :

QUE le conseil, lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2024, a adopté le projet de règlement identifié ci-dessus;

QUE l'objet de ce projet de règlement est d'agrandir la zone 58-H à même la zone 61-H afin d'inclure les terrains situés aux adresses civiques 45, 47, 51 et 53 de la rue Jolicoeur. L'usage « Hi : Multilogements (max 24) » serait ajouté à la zone 58-M et la norme pour la marge de recul avant serait modifiée à 5 mètres afin de permettre l'aménagement des espaces de stationnement en cour arrière;

QUE le projet de règlement **contient** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, soit les articles 2 et 3, c'est-à-dire que les citoyens pourront s'opposer par un vote à ces modifications. Les articles s'appliquent aux zones concernées et aux zones contiguës identifiées sur la carte ci-dessous;

SECTEURS	ZONES CONCERNÉES	ZONES CONTIGUËS
De part et d'autre sur une portion de la rue Jolicoeur	58-M, 61-H	54-H, 57-M, 60-H, 62-H, 65-C, 116-H, 137-C



QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe, situé au 2 rue Laurier, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h. Toutefois, nous vous invitons à en prendre connaissance sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page [RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#);

QU'une consultation publique sur ce projet de règlement aura lieu à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert le **mardi 25 juin 2024 à 19 h** au cours de laquelle seront expliqués le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 14 juin 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière